

COMMUNE DU RAYOL CANADEL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 08 JUIN 2018

La séance est ouverte à 18h 00 sous la présidence de Monsieur J. PLENAT, Maire qui fait l'appel nominal des membres du Conseil Municipal convoqués le 05 juin 2018 et nomme la secrétaire de séance.

Présents : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, Mme VOITURON Pascale Conseillers municipaux.

Absente représentée :
Mme DE PONFILLY a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

Absents excusés : M. MAGALHAES Jean Pierre, M. BOEMARE Jean Pierre

Secrétaire de séance : Mme CHAPPA Christelle

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- 1- **Autorisation donnée au Maire de signer un bail emphytéotique avec Var Habitat pour la réalisation de l'Orée de Pramousquier**

1 -Autorisation donnée au Maire de signer un bail emphytéotique avec Var Habitat pour la réalisation de l'Orée de Pramousquier

Dans le cadre de la politique de réalisation de logements pour actifs dans la commune, une convention a été signée avec Var habitat – délibération n° 51/2015 le 12 juin 2015

La première opération consiste dans la construction de logements sociaux « l'Orée de Pramousquier » (sur l'emplacement de l'ancien hôtel Centro) pour la réalisation de 10 appartements

(1T4 , 3T3, 6T2) ainsi qu'un local associatif et une halte randonneurs.

Pour cette opération la commune doit conclure un bail emphytéotique avec Var Habitat.

Le bail prendra effet à compter de la date de la signature, sa durée est de 65 ans.

S'agissant d'une opération d'intérêt général à caractère social le montant de la redevance a été fixé à un euro symbolique

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

VOTE :

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (Charles Henri VERNALDE)

Le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 01 : En vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux, local associatif et halte randonneurs, « l'Orée de Pramousquier », Monsieur le Maire est autorisé à conclure avec Var Habitat dont le siège social est situé Avenue Pablo Picasso, 83160 La Valette-du-Var, un bail à caractère emphytéotique d'un bien communal situé 25, voie verte –

Pramousquier – 83820 RAYOL CANADEL dont les références cadastrales sont : Section AH 60, Section AH 97, Section AH 98, Section AH 99

ARTICLE 02 : Le bail prendra effet à compter de la date de la signature, sa durée est de 65 ans.

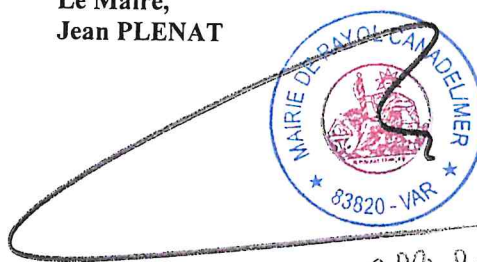
ARTICLE 03 : S'agissant d'une opération d'intérêt général à caractère social le montant de la redevance a été fixé à un euro symbolique.

ARTICLE 04 : L'office notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction du bail emphytéotique.

ARTICLE 05 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents y afférents.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance du Conseil Municipal est levée à 18h 08

Le Maire,
Jean PLENAT



Appiché le 13 juin 2018